

Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis (VAL-DE-MARNE)

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 décembre à 9 h 30, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 1er décembre, se sont réunis en séance sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, Présidente, 1 Place Le Corbusier à ORLY.

Étaient présents : M. Frank-Eric BAUM, Mme Marie CHAVANON, Mme Stéphanie DAUMIN, M. Éric GRILLON, Mme Katarzyna HAMADA-LARKEY, Mme Marie LECLERC-BRUANT, M. Bruno MARCILLAUD, Mme Hélène PECCOLO, M. Jean-Marie SIMON.

Étaient représentés : M. Richard DELL'AGNOLA (représenté par Mme HAMADA-LARKEY), M. Philippe KOMOROWSKI (représenté par Mme DAUMIN), Mme Sophie LABROUSSE (représenté par Mme Marie CHAVANON), M. Daniel PIGEON-ANGELINI (représenté par M. Jean-Marie SIMON), M. Cédric TIPHINEAUD (représenté par M. Éric GRILLON).

Étaient excusés : M. El Arbi CHIRRANE, M. Ali ID ELOUALI, Mme Christine JANODET, M. Michel LEPRETRE, M. Patrick LEROY, M. Jean-Louis MAITRE, Mme Françoise SOURD,

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration désigne M. Frank-Eric BAUM comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 22.12.08-01 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE LA RIVED

Article 1 : Adopte la décision modificative n°1 du budget 2022 de la RIVED comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2022	DM	Total
011 Charges à caractère général	15 664 555,18	1 702 232,79	17 366 787,97
012 Charges de personnel	622 745,00	0,00	622 745,00
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	229 168,00	0,00	229 168,00
66 Charges financières	60 559,73	0,00	60 559,73
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68 Dotation pour provisions	0,00	2 258,00	2 258,00
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	11 078 710,73	-6 452 676,44	4 626 034,29
042 Opérations ordre de transfert entre sections	23 384,00	0,00	23 384,00
Total fonctionnement	27 680 122,64	-4 748 185,65	22 931 936,99

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2022	DM	Total
013	-	-	-
70	12 102 346,13	- 760 000,00	11 342 346,13
73	-	-	-
74	2 931 326,33	-	2 931 326,33
75	2 217 525,00	- 460 000,00	1 757 525,00
77	1 500,00	-	1 500,00
78	-	-	-
002	10 427 425,18	- 3 528 185,65	6 899 239,53
	Total fonctionnement	- 4 748 185,65	22 931 936,99

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2022	DM	Total
16	651 285,55	-	651 285,55
20	117 400,00	82 195,00	199 595,00
21	103 905,00	- 63 255,00	40 650,00
23	10 229 254,18	- 6 560 485,71	3 668 768,47
27	250,00	261,98	511,98
001	4 038 896,25	- 2 318 812,91	1 720 083,34
	<i>Restes à réaliser n-1</i>	-	146 780,29
	Total investissement	- 8 860 096,64	6 427 674,63

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2022	DM	Total
13	-	-	-
16	-	-	-
20	-	-	-
21	-	-	-
23	-	-	-
1068	4 127 503,54	- 2 407 420,20	1 720 083,34
24	-	-	-
021	11 078 710,73	- 6 452 676,44	4 626 034,29
040	23 384,00	-	23 384,00
	<i>Restes à réaliser n-1</i>	-	58 173,00
	Total investissement	- 8 860 096,64	6 427 674,63

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.12.08-02 : AUTORISATION A SIGNER L'AVENANT 3 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSFERT, ÉVACUATION ET PRESTATION DE TRI TEMPORAIRE DES COLLECTES SÉLECTIVES DE LA RIVED

Article 1 : Autorise la Présidente à signer l'avenant n° 3 au marché d'exploitation du centre de transfert (Lot n°1), évacuation et prestation de tri temporaire des collectes sélectives de la RIVED portant sur le transfert du verre.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.12.08-03 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'INDEMNISATION POUR IMPREVISION MAUFFREY TRANSPORT

Article 1^{er} : Autorise la Présidente à signer la convention d'indemnisation en application de la théorie d'imprévision avec l'entreprise Mauffrey Paris Nord.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.12.08-04 : APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN AVEC L'ECO-ORGANISME ECO-MOBILIER

Article 1^{er} : Autorise la Présidente à signer le Contrat territorial pour les Articles de Bricolage et de Jardin avec l'éco-organisme Eco-mobilier.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.12.08-05 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE COLLECTE SÉPARÉE DES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS AVEC ECOLOGIC

Article 1^{er} : Autorise la Présidente à signer la Convention de collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs avec Ecologic.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.12.08-06 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE COLLECTE SEPARÉE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES AVEC ECOLOGIC

Article 1^{er} : Autorise la Présidente à signer la Convention de collecte séparée des Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques avec l'éco-organisme Ecologic.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.12.08-07 : APPROBATION DU CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS ISSUS DE LAMPES, COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS AVEC ECOSYSTEM

Article 1^{er} : Autorise la Présidente à signer l'acte constatant la cessation de convention avec l'organisme coordinateur OCAD3E.

Article 2 : Autorise la Présidente à signer le Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme Eco-Système.

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au prochain numéro du recueil des actes administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

A Orly, le 8 décembre 2022

**La Présidente,
Mme Stéphanie DAUMIN**



RIVED

régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation
des déchets de la région de Rungis
1 PLACE LE CORBUSIER
94310 ORLY
Tél : 01-58-42-73-60
Fax : 01-58-42-73-69

AFFICHÉ LE : 13/12/2022

Siège de la RIVED : 1 rue du Four –
94150 RUNGIS

Bureaux de la RIVED : 1 Place Le Corbusier-
94310 ORLY

Publié sur le site internet : www.rived.fr